



CHSCTM

Paris, le 17 mars 2015

Madame la Présidente,

Lors du groupe de travail du 13 mars 2015, nous vous avons souhaité la bienvenue parmi nous, au sein d'une instance où tous, de part et d'autre de la table, ont su travailler en réelle concertation et en bonne intelligence, avec l'objectif partagé de construire une politique ministérielle en matière de santé et de sécurité au travail au bénéfice de l'ensemble des agents, au-delà des simples déclarations d'intention.

Las, depuis quelques temps, nous avons le net sentiment qu'au niveau ministériel, le dialogue social est de plus en plus considéré comme une contrainte. Ainsi pour Solidaires Finances, l'année 2014, au prétexte des élections professionnelles, a été une année blanche du fait de l'Administration.

Celle-ci ne reconnaît pas les prérogatives du CHSCT et entrave son fonctionnement, pourtant seule instance compétente en matière de santé et sécurité au travail. Nous citerons deux exemples afin d'illustrer notre propos :

- En 2010, le CHSM avait arrêté et financé le principe d'une étude sur les modalités de retour au travail suite à des problèmes de santé. Si les résultats de cette étude ont bien été présentés lors d'une séance en juillet 2012, le suivi des préconisations a été confié à la cellule « Discrimination », sans, qu'à aucun moment, les fédérations n'aient été associées aux discussions.
- Le cadre de négociations imposé sur le projet d'accord RPS ne reconnaît comme instance de référence que le CTM. Or, l'analyse du travail relève bien du CHSCT et inclut nécessairement les questions d'organisation du travail (cf. chapitre « compétences en raison des matières », circulaire DGAFP du 9 août 2011).

D'autant que nous nous situons dans un contexte général particulièrement dégradé, constat qui ressort de l'ensemble des rapports des acteurs préventeurs, ainsi que de l'observatoire interne.

Comment peut-on afficher une ambition en matière d'amélioration des conditions de travail, lorsque les plans de suppressions massifs d'emplois se poursuivent, que l'on connaît une régression sans précédent des plans de qualifications et que la revue des missions et l'évolution de l'organisation territoriale de l'Etat génère l'anxiété ?

Aujourd'hui, Solidaires Finances vous le dit solennellement, la santé et la sécurité au travail ne se négocient pas.

Solidaires Finances, par ses propositions, déjà portées au sein de ce comité et/ou adressées par écrit, mettra tout en œuvre pour que le CHSCT-M retrouve l'ensemble de ses prérogatives et puisse travailler sans contraintes, ce qui suppose une réelle volonté d'avancer sur ce dossier et surtout une véritable implication des Directions, tant au niveau central que local.

Les agents attendent des actes concrets.